



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-792

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 12h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle de la mobilité Direction des transports et de la mobilité durable	Délibération N° 2015-792
--	--	---

Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation du rapport annuel du délégant - Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière - ANNEE 2014

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'exploitation des parcs de stationnement métropolitains est assurée par trois opérateurs selon deux modes de gestion :

- la gestion directe avec la régie Parcub dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- la gestion confiée par délégation de service public, de type concessif, aux exploitants Urbis Park et Central parcs.

I. LES TROIS EXPLOITANTS

I.1 - La régie Parcub

La régie Parcub a été créée en date du 5 avril 2004, son activité a commencé le 1^{er} mai de la même année.

Dotée de la personnalité morale, elle assure la mission d'exploitation de 18 parcs de stationnement publics, plus deux provisoires depuis 2014 : les parcs Descas (282 places) et Deschamps (220 places).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, après modification de ses statuts par la Communauté urbaine devenue Bordeaux Métropole, la régie Parcub assure la gestion du service de la fourrière, sous forme de Service public administratif (SPA).

D'une façon générale, la régie peut exercer toute autre activité annexe se rapportant au stationnement ou correspondant à des services offerts aux usagers de tout espace de stationnement

sur le périmètre de Bordeaux Métropole.

I.2 - BP3000

Le contrat BP3000, de type concessif, a pris effet le 26 juin 2000 avec une échéance au 31 décembre 2042 soit une durée de 41,5 années, et il est actuellement exploité par la société BP3000. Les modalités prévoient la rénovation du parc de stationnement situé Place Tourny ainsi que la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement situés Place Jean Jaurès, Place de la Bourse, Place Salinières et enfin Place André Meunier. Ce dernier a été mis en service le 15 novembre 2012.

I.3 - Central parcs

De type concessif, avec une durée de 35 ans, le contrat de délégation de service public a débuté le 17 février 1989, il prendra fin le 9 février 2026. C'est Vinci-construction qui assure actuellement la gestion de ce contrat, et l'exploitation de l'ouvrage est déléguée à Vinci park.

Ce contrat prévoyait la réalisation et l'exploitation du parc situé Place Camille Jullian.

II. LES CARACTERISTIQUES DES PARCS AU 31/12/2014

Concernant les opérateurs historiques de la Métropole, le nombre de places et leur répartition sont stables, puisque l'ensemble des parcs contractuels a été réalisé. En 2014 Parcub a cependant créé 500 nouvelles places grâce à l'ouverture des deux parcs provisoires Deschamps et Descas, démontrant ainsi sa réactivité et sa souplesse pour s'adapter à tout type de commande, comme c'est le cas avec ces deux parkings provisoires de compensation de places supprimées dans le cadre de l'EPA Bordeaux Euratlantique.

	Nombre de parcs	Capacités			
		Véhicules légers	dont Places pour Personnes à mobilité réduite	Places Motos	Places Vélos
Parcub	20	8 903	176	218	498
Urbis Park	5	3 355	67	101	157
Central parcs	1	338	7	-	-
Total	26	12596	250	319	655

BP3000 compte un total de 3 355 places, en grande majorité sur les deux parcs de l'hypercentre : le parking double, Bourse-Jaurès, avec une capacité totale de 1 661 véhicules légers (VL), et Tourny, avec 957 places.

Concernant Central parcs, le parking Camille Jullian est à ce jour en capacité d'accueillir 338 VL ; en revanche, il n'accepte ni vélos, ni motos.

III. LES PRINCIPAUX RESULTATS

Résultats 2014	Fréquentation « horaire »				Fréquentation « abonnés »			
	2012	2013	2014	2014/13 en %	2012	2013	2014	2014/13 en %
Parcub	2 257 877	2 214 423	2 271 100	2,6%	6 474	6 171	6 076	-1,5%
Urbis Park	1 142 645	1 184 300	1 242 533	4,9%	2 383	2 256	2 425	7,5%
Central parcs	162 623	140 378	131 648	-6,2%	188	190	179	-5,8%
Total	3 563 145	3 539 101	3 645 281	3,0%	9 045	8 617	8 680	0,7%

A. Résultats de la régie Parcub

• Activité stationnement

Après plusieurs exercices en recul, en 2012 (-1,51 % par rapport à 2011), et 2013 (-1,9% en 2013), l'attractivité globale des parcs de la régie remonte en 2014, (+2,6% par rapport à 2013), ce qui est vrai pour les trois secteurs, avec +2,5% de fréquentation horaire pour l'hypercentre, +3,7% pour le centre et +1,5% pour la périphérie.

L'activité touristique et commerciale de la Métropole, dont l'épicentre s'est déplacé, au cours de la décennie passée vers l'hypercentre de Bordeaux et vers le fleuve, reste concentrée sur ce secteur. Ce phénomène semble cependant bénéficier à l'ensemble des quartiers situés autour des cours, où se trouve un nombre important des ouvrages de Parcub qui bénéficient de cet essor.

De plus, il semble que les effets négatifs des travaux de voirie intervenus autour des parkings depuis 2008 s'estompent enfin : les sites, ont subi les conséquences des perturbations de trafic liées à de

lourds travaux de voirie, et ils ont ensuite peiné à retrouver une clientèle prompte à s'imprégner de nouvelles habitudes de stationnement. Cependant, deux ou trois ans après les travaux, on constate généralement un retour de la fréquentation. Les sites de République, Saint Jean, Gambetta, Victoire et, actuellement, Mérignac Charles de Gaulle, sont dans ce cas de figure.

Sur le plan des abonnements, la tendance à la baisse enregistrée de manière continue depuis 2011 se poursuit, avec -1,5% du nombre global d'abonnés, mais ce résultat traduit en fait deux mouvements contraires : il s'agit, d'une part, de la baisse des abonnements pendulaires, à -1,8% par rapport à 2013, et, d'autre part, de la hausse de 0,8% des contrats souscrits par les résidents.

Pour 2014, la régie avait souhaité porter de 300m à 400m le rayon des zones résidents autour des ouvrages, traduisant ainsi sa politique commerciale particulièrement favorable à ce type d'usagers. Cette décision est en parfaite cohérence avec le Plan des déplacements urbains (PDU) de la Métropole dont l'objectif est de préserver le stationnement sur voirie pour le stationnement de courte durée, inférieure à deux heures.

Sur le plan financier, la régie attache une importance particulière à son équilibre budgétaire. Elle souhaite également être un acteur dynamique du stationnement métropolitain en accompagnant la croissance de l'agglomération dans la logique de sa mission d'établissement public, tout en conservant toute la vigilance que lui confère ce rôle.

En 2014, Parcub est ainsi présente sur plusieurs opérations à des stades divers d'études. On citera entre autres, les parcs des quais à Floirac (958 places), Sècheries à Bègles (406 places), Paludate (383 places), Les jardins de l'Ars (473 places), Descas (282 places) et Deschamps (220 places) à Bordeaux et, en accompagnement de la réalisation de la ligne D du tramway, les parcs Denis au Bouscat (environ 120 places) et Rex Beaujon à Bordeaux (96 places).

• Activité de la fourrière 2014

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole a décidé de transférer la gestion du service public de la fourrière à Parcub ce qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2011: elle s'appuie sur l'utilisation partielle de certains des parcs de stationnement dont la régie a la charge, pour un total de 634 places : les parcs « Front du Médoc », « 8 mai 1945 » et « Porte de Bordeaux », auxquels s'ajoute un site en extérieur, sur Mérignac, permettant d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarits. Seule nouveauté sensible en 2014 : la capacité du parc 8 mai 45 a été accrue pour atteindre 256 places, ce qui correspond maintenant à l'intégralité du niveau -1.

En plus de ses moyens propres, Parcub utilise les prestations externes dans le cadre de plusieurs marchés passés concernant, d'une part, l'enlèvement et le transport des véhicules (Garage Fourrière de Marseille / Assistance Dépannage 33), et, d'autre part, le recyclage et la destruction des véhicules (société Dubourg jusqu'à fin novembre 2014, puis Decons SA) et enfin l'expertise des véhicules (SARL Audit Automobile Expertise).

Concernant le volume d'activité, on a compté près de 14 858 entrées en 2014, soit une progression de 2,52% par rapport aux 14 500 entrées de 2013 (+ 8,3% en 2013 par rapport aux 13385 relevées en 2012).

Chiffre d'affaires : il s'élève à 2607 k€, soit une augmentation de 7,2% par rapport à celui de 2013 (de 2 432k€). Le résultat 2014, qui se monte à 315k€, amplifie fortement celui de l'an passé (de +103,5k€) ; cette hausse de 204% traduit à la fois la hausse d'activité, celle du produit des services, ainsi que la baisse des charges à caractère général. De 2011 à fin 2014, les excédents d'exploitation cumulés atteignent 545k€.

B. Résultats de BP3000

2014 permet à BP3000 de dégager le meilleur résultat de sa DSP, en nombre d'entrées horaires (1 184 300, soit +4,9%), tous parkings confondus, avec un second semestre particulièrement dynamique.

C'est le duo Bourse-Jaurès (+6,6%) qui a été le moteur de ces excellents résultats: pour la première fois, cet ouvrage dépasse Tourny sur le plan de la fréquentation horaire, car il a très nettement bénéficié du report de nombreux usagers de Camille Jullian depuis la fermeture, début mars 2013, de l'itinéraire qui desservait ce dernier directement depuis les quais via la rue de la Cour des Aides.

Avec une baisse de -1,3% de fréquentation horaire, Tourny marque très légèrement le pas, mais, si l'on ramène ces entrées au nombre de places proposées, ce parc présente de loin le meilleur ratio, avec plus de 580 entrées par place (moins de 400 pour le couple Bourse – Jaurès).

Globalement, les établissements Urbis park du secteur continuent donc de bénéficier des animations du printemps et de l'été (fête du vin, fête du fleuve, fête de la musique, Épicuriales) et, plus largement de l'attraction que constitue le classement du centre de Bordeaux au patrimoine mondial de l'Unesco: en 2014, Bordeaux a été élue « ville préférée des français ».

Dans la zone centre, Salinières, enregistre également d'excellents résultats, même si les +58,3% d'entrées horaires sont à relativiser par rapport à 2013 qui avait connu l'impact de l'incendie de fin mai : les +12,6% de fréquentation en 2014, par rapport à 2012, sont à ce niveau bien plus parlants. Ce parc a donc effectué son redressement, et, maintenant que les travaux sont terminés dans le secteur Saint Michel, il accueille les nombreux visiteurs intéressés par ce quartier dont l'animation populaire est connue. Par ailleurs, Meunier poursuit son développement : il voit sa fréquentation pratiquement doubler, mais offre encore énormément de disponibilités, dans ce quartier au tissu économique moins dynamique : le rapport entre le nombre d'entrées et celui de places disponibles, de l'ordre de 45 pour un, est plus de trois fois inférieur à celui de Salinières.

Sur le plan des abonnements, le bilan d'activité 2014 de BP3000 montre que la baisse de l'activité des abonnés notée en 2012 et en 2013 s'est inversée, grâce à un net regain d'abonnements résidents sur l'ensemble des parkings (+8,5%), alors que la baisse de contrats non-résidents se poursuit de manière générale (-3,1%). Ce phénomène, noté chez la plus part des exploitants, met en évidence un des effets de la politique de stationnement de la Ville de Bordeaux, avec la limitation du contrat résident mensuel à 15€ à un seul véhicule par foyer. On peut supposer qu'un certain nombre d'usagers ont choisi de garer ainsi leur deuxième voiture.

Enfin, concernant les recettes, malgré les deux sinistres enregistrés en 2013, les résultats affichent en 2014, et pour la seconde année consécutive, une hausse de 5% (+5,5% en 2013). Si l'on fait un bilan sur les 4 derniers exercices, ces recettes, toutes origines confondues, dépassent les 21% de progression, alors que sur la même période l'inflation est inférieure à 2%.

Il est notable que les augmentations régulières de tarifs pratiquées annuellement par Urbis park, conformément au contrat, n'ont pas d'effet rédhibitoire sur les fréquentations, ce qui tend à prouver que les usagers sont prêts à s'acquitter d'un tarif conséquent pour une prestation de qualité proche de l'hypercentre, dès lors qu'ils y retrouvent la « trilogie gagnante » : proximité, disponibilité et sécurité.

C. Résultats de Central parcs

2014 n'a pas amené le redressement des résultats escompté, après des fréquentations 2013 particulièrement handicapées (-11,8% d'entrées horaires par rapport à 2012) par la fermeture du second axe privilégié, rue de la Cour des Aides, qui permettait d'accéder au parking depuis les quais nord.

L'exercice 2014 se clôt ainsi avec un recul de -8,2% par rapport à 2013, ce qui représente un recul global de 19% par rapport à 2012. A cela, plusieurs raisons : tout d'abord, des travaux viaires ont encore compliqué l'accès vers le parking, mais, pour l'essentiel, Central parcs a sans doute tardé à mettre en place une communication adaptée à destination des usagers, du fait d'un possible manque d'échanges entre le titulaire du marché, Vinci construction, et l'exploitant, Vinci park. De plus, la présence rémanente de squatteurs a fortement terni l'image du parc auprès des usagers. Cependant ce dernier problème semble résolu, en synergie avec les forces de police, et un nouveau jalonnement complémentaire a pu être mis en place fin 2014 : 2015 devrait donc présenter des résultats en nette progression.

S'agissant des abonnements, l'année 2014 enregistre un recul à la fois des résidents et des non résidents. On constate un recul global de 5,8%, avec des raisons à rechercher dans la présence des squatteurs d'une part, et des tarifs pour les résidents à plus de 30% au dessus des tarifs du secteur d'autre part, pour des raisons ayant trait à l'historique du contrat.

Au final, le recul sensible de l'activité du parc Camille Jullian se traduit, pour 2014, par une perte de recettes horaires de -6,8% (-59 516 €HT), malgré un ticket moyen à 4,47€ (donc relativement élevé, à près de 3 heures de stationnement), et par un recul des recettes abonnés de -4,3% (-9 952€HT). Les recettes cumulées de ces deux catégories se montent à 1 036,5k€HT, soit -6,3% par rapport à 2013. Au final, le résultat net de l'exercice 2014 se solde par une perte de -67k€.

IV. ACTIVITE DE CONTROLE DE LA PART DU DELEGANT

Sur le plan de la compétence stationnement, Bordeaux Métropole assure des missions très diverses, avec, au tout premier rang, le contrôle des deux délégataires, BP3000 et Central parcs, et de la régie Parcub, avec des variantes en fonction des spécificités contractuelles de chaque interlocuteur. Ce travail s'appuie sur plusieurs composantes :

- l'Inspection Générale et Audit (IGA), qui assure l'expertise des comptes de gestion, participe aux éventuelles négociations sur les tarifs ou sur les avenants aux contrats, et, en particulier, contrôle la viabilité des opérations entreprises par la régie en termes d'équilibre budgétaire ;
- la Direction de la Coordination, de la Gestion et du Contrôle (DCGC), gère les redevances afférentes à chaque exploitant ainsi que l'envoi des diverses facturations et titres de recettes, et assure le suivi des pénalités lorsqu'il y a lieu ;
- la Direction des Transports et de la Mobilité Durable (DTMD), intervient, en premier lieu, sur le contrôle de l'exploitation, en synergie avec chacun des exploitants des parkings métropolitains : elle suit chacun des plans de management de la qualité, en contrôlant pluri annuellement chaque ouvrage. Au total, sur l'année 2014, ce sont près d'une centaine de contrôles qui ont été effectués sur les divers sites. C'est dans ce cadre, que la DTMD assure aussi l'exploitation des résultats des Audits quinquennaux, le suivi des réclamations qui lui parviennent ainsi que le déclenchement des pénalités éventuelles. Au titre de l'année 2014, BP3000 s'est ainsi vu appliquer des pénalités pour un montant de 17 376€.

Elle contrôle également, sur le plan contractuel, les évolutions de tarifs proposées chaque année: respect des calendriers, vérification de la légalité des tarifs, veille juridique et négociations selon les cas.

Enfin, elle gère la coordination avec les projets de voirie et d'urbanisme de la Métropole

susceptibles d'impacter la vie des parkings.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-3 et L.1413-1,

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 17 novembre 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'adopter les termes du rapport annuel présenté,

DECIDE

Article unique : d'adopter les termes du rapport annuel présenté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2016	Monsieur Michel LABARDIN